



SÉJOURS HIVER 2026-2027

PRÉ-ACHEMINEMENT DIRECT
DEPUIS LES FOYERS

SÉJOURS SUR-MESURE
À LA DEMANDE

SÉJOURS
EN PETITS GROUPES

ORGANISME
À TAILLE HUMAINE

V.A Voyages Adaptés vous accompagne vers **10 destinations de vacances**.
Quand évasion et plaisir riment avec sérénité et tranquillité.



voyages adaptés

Membre du
Réseau
Humaniser

LE MOT DE V.A

C'est avec beaucoup de plaisir que nous vous présentons notre brochure hiver 2026-2027 comprenant 10 destinations en France.

Pour cette nouvelle saison, nous restons fidèles à notre engagement de proposer un nombre restreint de séjours, car nous privilégions la qualité à la quantité. Notre objectif est d'offrir un service personnalisé et un suivi rigoureux de la réservation à l'après-séjour.

Des sites sélectionnés avec attention, une équipe d'encadrants expérimentés et formés, des conditions optimales de transport, des activités variées en adéquation avec le rythme de chacun sont nos garanties pour un voyage réussi.

Toute notre équipe reste disponible pour répondre à vos questions et vous aider dans le choix des séjours. N'hésitez plus, prenez contact dès à présent avec nos services.

À très bientôt sur nos séjours !

L'équipe de Voyages Adaptés.

NOTRE ÉQUIPE



Quentin coordonne et assure la bonne organisation et le bon déroulement des séjours. Il se fera un plaisir de vous conseiller sur nos séjours.



Blandine & Manon, sont vos interlocutrices privilégiées, elles répondront à toutes vos demandes et se feront un plaisir de vous conseiller sur nos séjours.

Et tous nos accompagnateurs, qui chaque saison, donnent le meilleur d'eux-mêmes pour vous faire passer des moments inoubliables.

SOMMAIRE

Informations générales	4 • 5
VAD RH & Réseau Humaniser	6
Grille d'autonomie	7
Organisation départs et retours	8
Séjours sur-mesure	9 • 10
Séjours	
• Petite autonomie	13
• Campagne	14 • 17
• Montagne	18 • 20
• Sud & arrière-pays	21
• À thème	22
Fiche de réservation	25
CGV - Dispositions légales	26 • 27

V.A VOYAGES ADAPTES

65 rue Jacques Louis Hénon - Bât B -
69004 LYON

- Immatriculation Atout France
N°IM069120010
- Agrément Vacances Adaptées
Organisées N°2025-014
- Garantie financière APST
- Responsabilité civile
professionnelle HISCOX
n° HA RCP0276677
- Membre du Réseau Humaniser

NOUS CONTACTER



TEL. 04 72 70 10 10

du lundi au vendredi de 8h30 à 18h.



E-MAIL.

contact@voyagesadaptés.com



SITE.

www.voyagesadaptés.com

NOS VALEURS

Engagement

L'engagement est une valeur fondatrice et pérenne de VOYAGES ADAPTÉS. Il se situe au cœur du projet de notre organisme, notamment dans la compréhension des besoins et des attentes des personnes ainsi que dans l'implication forte au service de la réussite collective.

Respect

Le respect de la personne est solidement ancré dans la culture de VOYAGES ADAPTÉS, animé depuis ses origines par une éthique forte et des valeurs humanistes profondes ! C'est aussi, et surtout, le respect des différences.

NOS ATOUTS

Transport

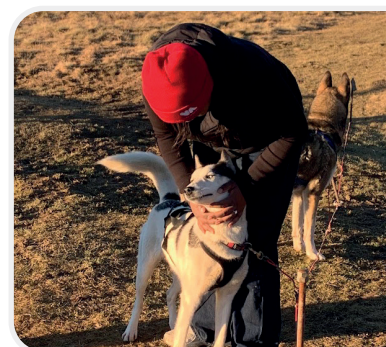
- **Acheminement direct sur le lieu de séjour** en minibus ou en voiture pour l'ensemble des séjours situés dans un rayon de 2h30 autour de Lyon. Pour les séjours situés à plus de 2h30 de Lyon, l'acheminement sur le lieu du séjour sera effectué en car grand tourisme pour assurer le confort et la sécurité des vacanciers et des accompagnateurs durant les trajets.
- **Les départs et les arrivées se font à des heures convenables** en accord avec la disponibilité et le rythme de tous : vacanciers, familles, éducateurs et accompagnateurs.
- **Minibus et voitures à disposition durant tout le séjour** avec autant de places que de participants pour une totale autonomie et une liberté de mouvement (pas de sorties au compte-gouttes en car sans concertation avec les vacanciers).
- **Déplacements durant le séjour en groupe restreint**, permettant de suivre les envies et le rythme de chacun, et favorisant les contacts avec l'extérieur.

Organisation

- **Des groupes à taille humaine** pour une meilleure intégration de tous, et des échanges privilégiés entre accompagnateurs et vacanciers.
- **Un fonctionnement en gestion libre** pour des vacances respectant le rythme du groupe dans une ambiance conviviale et familiale où chacun a une place et un rôle à jouer.
- **Des hébergements adaptés et sécurisés** qui respectent les normes et les règles de sécurité incendie.

Gestion

- **Un suivi individualisé et rigoureux**, de la réservation à l'après-séjour.
- **Un encadrement formé, préparé et assisté par des professionnels** de l'éducation spécialisée et des vacances adaptées.
- **Un protocole sanitaire rigoureux** comprenant:
 - des piluliers sécurisés fournis par nos soins ;
 - un partenariat avec les professionnels de santé sur tous nos séjours ;
 - un encadrement sensibilisé à la gestion et au suivi des traitements.



Intégrité

Pour VOYAGES ADAPTÉS, l'intégrité correspond tout simplement à la cohérence entre la parole et l'action. Cette valeur guide chacune de nos pratiques, favorisant ainsi la responsabilité, l'honnêteté, la transparence et l'équité dans chacun de nos échanges.

Qualité

Nous sommes très exigeants envers nous-mêmes, nos prestations et nos collaborateurs. Pour nous, l'optimisation constante de nos services est une évidence. Notre réussite se mesure à la satisfaction de nos vacanciers.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

COMMENT S'INSCRIRE ?

- 1 Évaluez votre autonomie à l'aide de la grille page 7.
- 2 Sélectionnez votre séjour en consultant les pages séjours et le tableau récapitulatif.
- 3 Procédez à la réservation

- Appelez notre service réservation au **04 72 70 10 10** pour vérifier la disponibilité du séjour choisi et poser une option valable 48h.

- Complétez directement le formulaire en ligne sur notre site internet : **www.voyagesadaptés.com**

- OU
- Complétez la fiche de réservation à détacher en fin de brochure et renvoyez-la par e-mail à **contact@voyagesadaptés.com**

! Dans un souci de préservation de l'environnement et pour accélérer le traitement de votre dossier, nous privilégions les échanges d'informations par e-mail. N'oubliez pas d'indiquer une adresse e-mail valide sur la fiche de réservation.

Important : À la réception de la fiche de réservation vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive.

4 Confirmation d'inscription

Après validation de votre réservation par nos services, vous devez nous faire parvenir le dossier vacancier dûment complété avec tous les documents demandés, accompagné d'un acompte d'un montant de **500 € et des assurances souscrites**, à régler par chèque ou par virement bancaire sous **15 jours**.

Vous trouverez le dossier vacancier sur l'e-mail de validation envoyé par VOYAGES ADAPTÉS. Il est aussi téléchargeable sur notre site internet rubrique «mon compte». Un envoi par courrier est possible sur demande.

5 Suivi du dossier

À réception de votre dossier vacancier complet et de l'acompte, nous vous adresserons votre facture dans un délai de 15 jours. Vous recevrez votre carnet de voyage comprenant les informations sur votre séjour (adresse, informations pratiques...), vos rendez-vous de départ et retour, un badge, des étiquettes de bagages, les piluliers hebdomadaires, un pilulier journalier et une fiche trousseau, 15 jours au plus tard avant le départ.

Le solde de votre séjour est à régler au plus tard 45 jours avant le départ.

COORDONNÉES BANCAIRES POUR VIREMENT ACOMPTÉ ET SOLDE

IMPORTANT : préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour.

Identification du compte pour une utilisation nationale

13825	00200	08008491970	60
c/établissement	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES	CEPAFRPP382
------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR	76	1382	5002	0008	0084	9197	060
----	----	------	------	------	------	------	-----

TRAITEMENT MÉDICAL

Nous vous fournissons des piluliers hebdomadaires sécurisés couvrant la totalité du séjour ainsi qu'un « pilulier journalier » pour la journée de départ.

Lors du transport aller, le traitement de la journée devra être placé dans le « pilulier journalier » et déposé dans la pochette VOYAGES ADAPTÉS.

Pendant le séjour, les traitements devront être préparés dans les piluliers hebdomadaires pour toute la durée du séjour.

Pour tout changement de traitement médical entre l'envoi du dossier et le début du séjour, NE PAS OUBLIER de nous fournir la nouvelle prescription médicale.

La distribution des traitements médicaux se fera par l'équipe d'encadrement, qui a pour mission de veiller scrupuleusement à la bonne marche à suivre.

ARGENT PERSONNEL [NOUVEAUTÉ]

Pour éviter tout problème (vol, perte...), merci de bien vouloir nous faire parvenir l'argent personnel **avant le début du séjour** (par chèque ou virement) **pour les personnes non autonomes financièrement**. Lors de l'inscription, vous recevez un e-mail comprenant le formulaire argent personnel à remplir en ligne.

Le chèque ou virement devra nous parvenir, au plus tard, un mois avant le début du séjour. VOYAGES ADAPTÉS ne pourra en aucun cas être responsable de l'argent qui n'aura pas été confié par chèque ou virement. Un décompte justificatif sera remis en fin de séjour par virement pour les vacanciers n'ayant pas d'autonomie financière.

COORDONNÉES BANCAIRES réservées au virement

« argent personnel »

IMPORTANT : préciser le nom du vacancier et son lieu de séjour.

Identification du compte pour une utilisation nationale

13825	00200	08008491970	60
c/établissement	c/guichet	n/compte	c/rib

Domiciliation

BIC

CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE ALPES	CEPAFRPP382
------------------------------	-------------

Identification du compte pour une utilisation internationale (IBAN)

FR	76	1382	5002	0008	0084	9197	060
----	----	------	------	------	------	------	-----

ORGANISATION QUOTIDIENNE

Sur les séjours en gestion libre, les participants peuvent être amenés, s'ils le souhaitent, à contribuer à la prise en charge de la vie quotidienne notamment au moment de la préparation des repas, c'est pour chacun une bonne occasion de prendre des responsabilités, apprendre à s'organiser et devenir toujours plus autonome.

Le nombre de participants est volontairement limité sur chacun de nos séjours, pour privilégier les relations humaines et l'intégration dans un environnement naturel propice à la détente et dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

L'ensemble de nos équipes d'accompagnateurs veille à la santé de chacun et tout particulièrement à un bon équilibre alimentaire et une bonne hygiène corporelle.

ENCADREMENT

Tous nos directeurs et accompagnateurs sont recrutés pour leurs qualités relationnelles, d'écoute et d'animation. Ils sont issus, pour la plupart, de formations des métiers du social (éducateur spécialisé, moniteur éducateur, AMP, assistante sociale, infirmière...). Ils reçoivent une formation spécifique mettant à leur disposition tous les outils nécessaires à la parfaite réussite de chaque séjour.

Nous avons parfaitement conscience que la bonne conduite d'un séjour dépend à 80% de son encadrement, c'est pourquoi le recrutement et la formation de nos équipes d'encadrement sont, pour nous, une priorité.

HÉBERGEMENT

Nos implantations sont sélectionnées en veillant tout particulièrement à la sécurité du lieu, à la qualité du cadre de vie et au confort matériel des participants. Dans la mesure du possible nous évitons les couchages en lits superposés et nous veillons à ce que chacun dispose d'un espace d'intimité.

INFORMATIONS POUR LES COUPLES

Pour répondre aux attentes des personnes voyageant en couple, nos hébergements ont été sélectionnés pour les accueillir dans les meilleures conditions. Il est nécessaire de nous en informer à l'inscription pour prévoir une parfaite installation. Une remise de 50 € / couple est accordée, sur certains séjours, pour les vacanciers partageant un lit double (offre non cumulable).

ACTIVITÉS

En dehors d'un programme d'activités prévues et programmées, nous faisons figurer dans notre brochure des "activités et loisirs possibles". Il appartient à l'équipe d'encadrement d'élaborer sur place un projet d'activités avec toutes les personnes présentes sur le séjour, en alternant des temps d'activités et des temps de repos. Chacun a le droit, ou non, de participer selon ses capacités et ses envies.

TRANSPORT

Nous accordons une importance particulière à ce que les vacanciers passent le moins de temps possible dans les transports. C'est pourquoi l'acheminement sur le lieu de séjour se fait en minibus et non en car grand tourisme pour permettre d'effectuer un trajet le plus direct possible.

Des minibus et des voitures sont mis à disposition sur le lieu de séjour pour faciliter les déplacements sur place et permettre de se rendre aux différentes activités prévues à l'extérieur de l'hébergement.

ORGANISATION DES DÉPARTS ET RETOURS

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départ et de retour et permettre à tous (vacanciers, équipes éducatives, familles) de passer le moins de temps possible dans les transports, VOYAGES ADAPTÉS vous propose des options de pré-acheminements gratuits, qui vous sont détaillées en page 8.

POINT DE RENDEZ-VOUS

L'ensemble des départs et retours sur nos séjours se font depuis LYON. Un accueil sur le lieu de séjour est possible, le préciser lors de la réservation.

Nos séjours s'adressent à tous les adultes porteurs d'un handicap mental d'autonomie variée sans problème de comportement grave pouvant nuire aux autres ou à eux-mêmes.

À défaut, la réservation peut être annulée à tout moment. Cette démarche est garante du bien-être des participants et de la qualité de nos séjours.

VOYAGES ADAPTÉS se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées.

Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera :

- soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire)
- soit un refus au départ sur simple constatation
- soit un renvoi au cours du séjour
- soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical et ce, sans pouvoir prétendre à un remboursement, même partiel.

Nous acceptons les chèques vacances de l'ANCV.



convention n°340031E001

VAD RH / RÉSEAU HUMANISER

LE RECRUTEMENT CHEZ VOYAGES ADAPTÉS



DES ACCOMPAGNATEURS FORMÉS ET PRÉPARÉS

Chaque accompagnateur suit un parcours précis :

- Appel de pré-qualification
- Entretien standardisé
- E-learning dès l'embauche
- Accès anticipé aux dossiers
- Campagnes de sensibilisation
- Deux jours de formation en présentiel
- Accompagnement 24h/24 pendant la mission

Résultat : des **professionnels préparés**, engagés et **capables de garantir un accompagnement sécurisé et de qualité** sur chaque séjour.

L'agence **Voyages Adaptés** est **adhérente au groupement d'employeurs VAD RH**, acteur engagé dans la professionnalisation des séjours adaptés.

Ce partenariat nous permet d'assurer aux structures médico-sociales un **recrutement structuré, exigeant et sécurisé**. Cela passe par un sourcing qualifié toute l'année, une sélection rigoureuse et une stratégie de fidélisation pour garantir des équipes stables et fiables.

Faire partie de VAD RH, c'est faire **le choix de la qualité, de la stabilité des équipes et d'une démarche structurée** au service des vacanciers et des structures médico-sociales.

NOTRE AGENCE MEMBRE DU RÉSEAU HUMANISER



Depuis 2012, notre agence s'engage pour offrir à chaque vacancier un séjour à la fois sûr, humain et joyeux.

Aujourd'hui, cette aventure franchit une nouvelle étape : nous faisons partie du **Réseau Humaniser**, un collectif national né pour **rassembler les acteurs du tourisme adapté autour d'une même vision**.

**Humaniser, c'est bien plus qu'un nom :
c'est une manière d'agir.**

- C'est croire que chaque personne, quelle que soit sa situation, mérite des vacances porteuses de sens, de découvertes et de lien.
- C'est travailler ensemble pour **élever les standards du secteur**, soutenir les équipes de terrain et **favoriser l'inclusion à travers le voyage**.
- C'est aussi construire une communauté d'acteurs solidaires, qui partagent leurs savoir-faire et leurs valeurs pour faire grandir le collectif.

GRILLE D'AUTONOMIE

L'autonomie indiquée dans les descriptifs des séjours se réfère à la grille suivante.

N'hésitez pas à nous contacter en cas de difficulté d'évaluation ou pour toute demande de précision complémentaire. Nous insistons sur le fait que nos séjours soient les plus homogènes possibles, de ce fait, nous nous réservons le droit de refuser l'inscription d'un vacancier, après étude du dossier vacancier. Nous vous remercions donc de veiller lors du choix du séjour à ce que son autonomie corresponde aux critères d'accueil.

ATTENTION : Nos séjours ne sont pas adaptés aux personnes demandant une intervention systématique et totale dans la gestion de la toilette, de l'habillage... En journée, le vacancier doit pouvoir participer aux balades, visites, animations... **sans problème d'énurésie ou d'encoprésie à gérer.** Il s'agit de personnes pouvant se déplacer sans grande difficulté pour de petites promenades et capable de monter quelques marches.

En revanche, ces personnes peuvent être accueillies sur des séjours sur-mesure (p.9).

	DYNAMIQUE	FATIGABLE	TRÈS FATIGABLE	MOBILITÉ RÉDUITE
BONNE AUTONOMIE	A1 : Accompagnement Discret, dynamique - La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. - Personne participant de façon active au séjour. - Pas de problème moteur, peu fatigable.	A2 : Accompagnement Discret, fatigable - La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. - Personne participant de façon active au séjour. - Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage.	A3 : Accompagnement Discret, très fatigable - La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. - Personne participant de façon active au séjour. - Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide ponctuelle d'un tiers voire d'un appareillage pour les longues sorties (déambulateur, fauteuil d'appoint...).	MR A : Accompagnement Discret, mobilité réduite - La personne n'a besoin ni d'aide ni de stimulation dans les actes de la vie quotidienne, ou uniquement pour la prise des médicaments et la gestion de l'argent de poche. - Personne participant de façon active au séjour. - Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...).
MOYENNE AUTONOMIE	B1 : Accompagnement Actif, dynamique - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. - Pas de problème moteur, peu fatigable.	B2 : Accompagnement Actif, fatigable - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. - Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage.	B3 : Accompagnement Actif, très fatigable - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. - Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide ponctuelle d'un tiers voire d'un appareillage pour les longues sorties (déambulateur, fauteuil d'appoint...).	MR B : Accompagnement Actif, mobilité réduite - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée partiellement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être sollicitée pour participer à la vie du séjour. - Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...).
PETITE AUTONOMIE	C1 : Accompagnement Renforcé, dynamique - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. - Pas de problème moteur, peu fatigable.	C2 : Accompagnement Renforcé, fatigable - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. - Fatigable, mais peut faire de petites promenades et monter dans un minibus sans aide et sans appareillage.	C3 : Accompagnement Renforcé, très fatigable - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. - Très fatigable. Quelques problèmes moteurs nécessitant l'aide active d'un tiers voire d'un appareillage pour les longues sorties (déambulateur, fauteuil d'appoint...).	MR C : Accompagnement Renforcé, mobilité réduite - La personne a besoin d'être stimulée ou aidée activement dans les actes de la vie courante (prise de médicaments, argent de poche, activités, toilettes...). - Personne ayant besoin d'être aidée pour participer à la vie du séjour. - Nécessite constamment un appareillage pour sa mobilité (fauteuil roulant, lit médicalisé...).

ORGANISATION DES DÉPARTS ET DES RETOURS

Dans le but de faciliter l'organisation des jours de départ et de retour et de permettre à tous (vacanciers, familles, équipes éducatives) de passer le moins de temps possible dans les transports, nous vous proposons 4 options :

VOUS HABITEZ LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

1

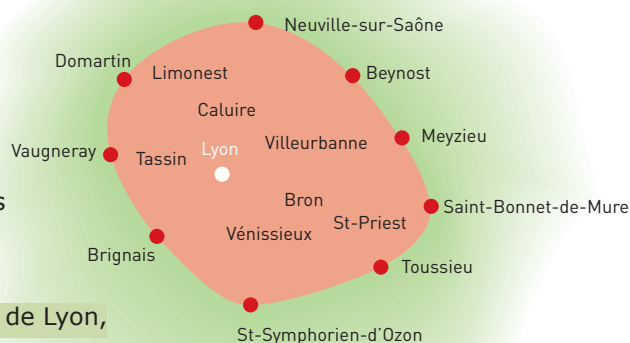
PRÉ-ACHEMINEMENT GRATUIT À PARTIR DE VOTRE ÉTABLISSEMENT

Nous vous proposons de venir vous chercher et vous ramener directement sur votre établissement :

Conditions :

- Si votre établissement se trouve dans le Grand Lyon, (voir carte ci-contre), le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 5 personnes du même foyer inscrites **pour les mêmes dates de séjours.**

- Si votre établissement se trouve entre 30 min et 1h30 de Lyon, le pré-acheminement gratuit est possible à partir de 7 personnes du même foyer inscrites **pour les mêmes dates de séjours.**

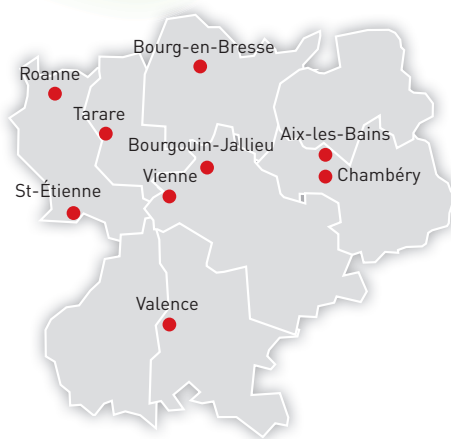


2

PRÉ-ACHEMINEMENT GRATUIT À PARTIR D'UNE DES VILLES DE REGROUPEMENT (voir carte ci-contre) :

Nous organisons des regroupements dans les principales villes de la région Rhône-Alpes.

Les lieux de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 15 jours avant le début du séjour.



3

RENDEZ-VOUS DIRECTEMENT AU POINT DE RALLIEMENT À LYON

Les départs et les retours sur nos séjours se font à partir de LYON.

Le lieu de RDV et les horaires de convocation vous seront communiqués au plus tard 15 jours avant le début du séjour.

4

RENDEZ-VOUS À LA GARE DE LYON LA PART-DIEU

Accompagnement par le service «Accès Plus» de la SNCF pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

SÉJOURS SUR-MESURE

CONSTRUISONS ENSEMBLE VOTRE PROJET ET TRANSFORMONS-LE EN SÉJOUR UNIQUE !

Les séjours sur-mesure s'adressent à **tout le monde** et peuvent être réalisés à **tout moment de l'année**.

Ils sont le meilleur moyen de répondre aux attentes de chacun, que ce soit, pour des besoins d'encadrements spécifiques, pour des raisons financières ou si le projet de vacances n'est pas proposé dans les séjours catalogues.

ÉTAPE 1 : Prise de contact

Quel est le projet ?
Pour qui ?
Combien de personnes ?
Quand ?
Combien de temps ?

- **Nous évaluons ensemble vos besoins en prenant en compte :**
 - Les profils
 - Les niveaux d'autonomie
 - Les souhaits de destinations et d'activités
 - Les moyens financiers

ÉTAPE 2 : Création du projet

- **Nous trouvons pour vous :**
 - L'hébergement et les activités adaptés;
 - Les accompagnateurs qualifiés;
 - Les transports adaptés.
- **Choix entre différentes propositions de séjours.**
- **Échange avec les équipes éducatives.**

ÉTAPE 3 : Finalisation du projet

- **Validation auprès des tutelles.**
- **Rencontre avec les résidents et présentation des séjours possibles.**

ÉTAPE 4 : Bilan post-séjour

- **Nous vous proposerons une rencontre afin d'effectuer un bilan du séjour pour chaque vacancier.**



Pour plus d'informations, contactez-nous :

Par téléphone : **04 72 70 10 10**

Par e-mail : **contact@voyagesadaptes.com**

ou rendez-vous sur notre site internet :

www.voyagesadaptes.com

FICHE DE PROJET

SÉJOUR SUR-MESURE

Réservez votre séjour :

1 En nous appelant au
04 72 70 10 10

2 En retournant cette fiche
de projet :

• Par courrier :

Voyages Adaptés
65 rue Jacques-Louis-Hénon
Bât B
69004 LYON

• Par e-mail :

contact@voyagesadaptes.com

Voyages Adaptés

65 rue Jacques-Louis-Hénon
Bât B
69004 LYON

Tél.
04 72 70 10 10

E-mail
contact@voyagesadaptes.com

Site internet
www.voyagesadaptes.com

Immatriculation Atout France
n°IM069120010

Agrément Vacances Adaptées
Organisées
n°2025-014

Inscription

Nom du foyer ou de l'association _____

Adresse _____

CP _____ Ville _____

Tél. _____

E-mail _____

Personne à contacter _____

Le projet

Nombre de vacanciers _____ Nombre d'accompagnateurs _____

Durée du séjour (en jours) _____ Date du séjour _____

Distance maximum du foyer (en heures) _____

La thématique du séjour

☐ Séjour mer

☐ Séjour campagne

☐ Séjour sud & arrière-pays

☐ Séjour à la montagne

☐ Séjour à thème (si choisi, lequel) :

Le transport

☐ Mise à disposition des véhicules par Voyages Adaptés

☐ Prêt de véhicules du foyer ou de l'association

L'hébergement

Avez-vous des besoins spécifiques (chambres en rez-de-chaussée, accessibilité
PMR...) ?

À :

Le / /

Nom :

Signature :





VOS VACANCES AVEC V.A !



NOS SÉJOURS HIVER 2026 - 2027

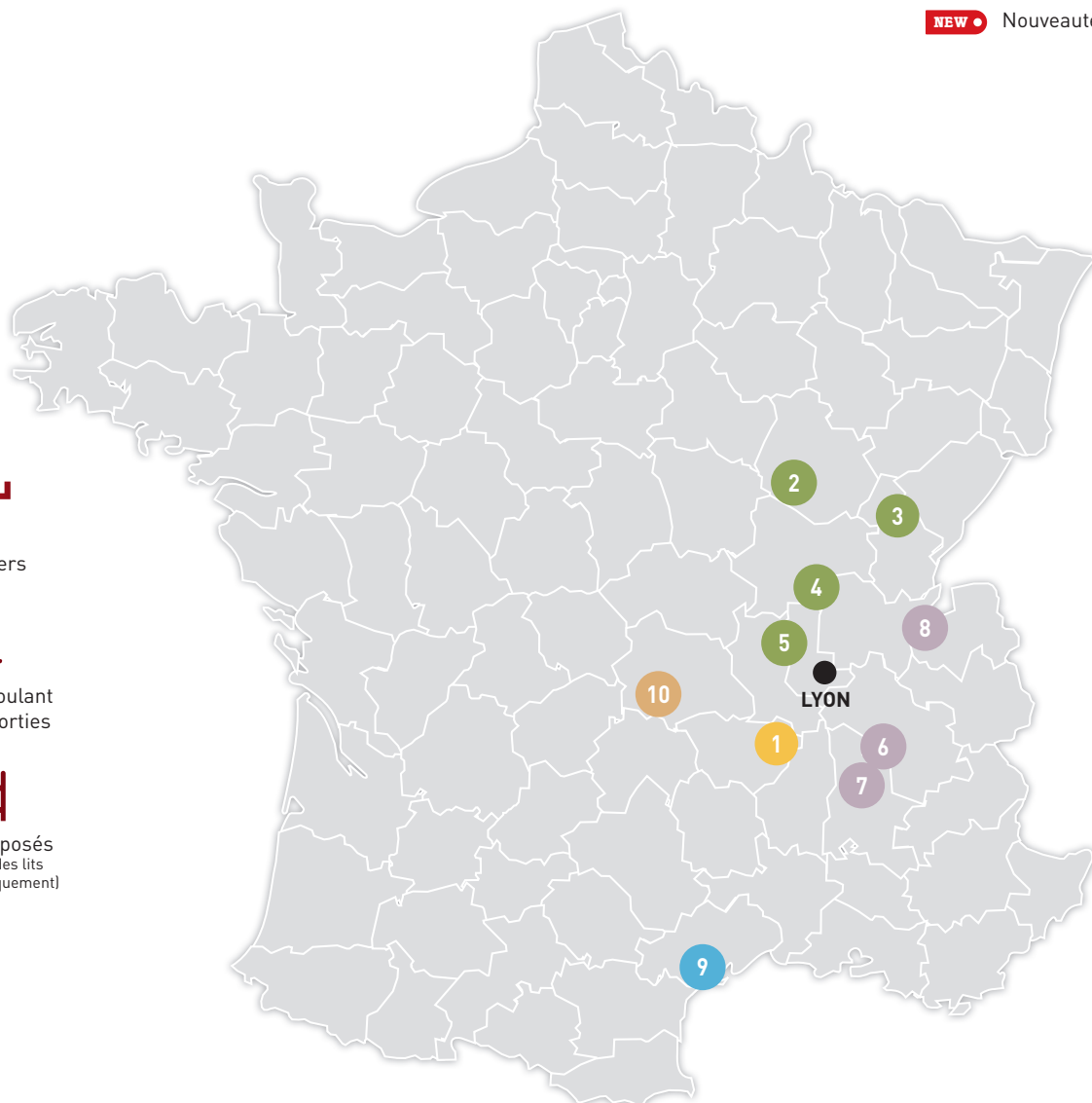
SÉJOURS HIVER 2026-2027	DU 23/12/26 AU 02/01/27 (11 JOURS)	DU 26/12/26 AU 02/01/27 (1 SEMAINE)	AUTONOMIE	PAGE
1. MONTREGARD : FÊTES DE FIN D'ANNÉE EN HAUTE-LOIRE	2 699 €		A3 B3	13
2. MONT-SAINT-JEAN : NOËL GOURMAND EN BOURGOGNE	1 599 €		A2 B2	14
3. VILLERS-FARLAY : DÉTENTE ET REPOS AU CŒUR DU JURA	1 649 €		A2 B2	15
4. MONTPOINT-EN-BRESSE : FIN D'ANNÉE DANS LA BRESSE	NEW	1 559 €	A1 B1	16
5. CHIROUBLES : NOUVEL AN DANS LE BEAUJOLAIS		1 299 €	A2 B2	17
6. CHEVRIÈRES : RENCONTRE AVEC LES CHIENS DE TRAÎNEAU	1 699 €		A1 B1	18
7. MARIGNAC-EN-DIOIS: DÉCOUVERTE DES MONTAGNES DU VERCORS	1 699 €		A2 B2	19
8. THÔNES : NOUVEL AN SUR LES HAUTEURS D'ANNECY		1 499 €	A1 B1 A2 B2	20
9. CAPESTANG : RÉVEILLON SOUS LE SOLEIL DU MIDI		1 489 €	A1 B1	21
10. MUROL : BIEN-ÊTRE DANS LES EAUX THERMALES		1 399 €	A1 A2	22

- Petite autonomie
- Campagne
- Montagne
- Sud et arrière-pays
- À thème

NEW Nouveauté

LÉGENDE

- Accessible aux couples
- Escaliers
- Ascenseur
- Fauteuil roulant longues sorties
- Disposition des chambres
- Lits superposés (utilisation des lits inférieurs uniquement)



MONTREGARD
HAUTE-LOIRE (43)

FÊTES DE FIN D'ANNÉE EN HAUTE-LOIRE

A3

B3

Dates

du 23/12/26 au 02/01/27

Rythme

Calme

Participants

6 personnes

Encadrement

 1 responsable
 3 accompagnateurs

Transport

Trajet : 1h30

Voyage en minibus depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes très fatigables.
- 2 fauteuils pour les longues sorties possibles (*prévenir obligatoirement lors de l'inscription*).

Zzz Chambres au RDC*
Chambres à l'étage
*sur demande à la réservation



2 699 € Prix/pers.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Surprises de Noël** : découvrez les surprises que vos accompagnateurs vous ont préparées.
- **La ferme Le Mont des Autruches** : découvrez une ferme originale autour des autruches : nourrissage, caressage et visionnage d'un mini film sur les autruches.
- **Découverte de la grange aux Mille Saveurs** : visitez un jardin botanique, avec approche sensorielle des végétaux et dégustation de sirops, confitures et de jus de fruits !
- **Approche des animaux de la ferme** : vous découvrirez des chevaux, des poules, des ânes, des oies. Vous pourrez les nourrir et les caresser.
- **Visite des bonbons de Julien** : vivez un véritable retour en enfance en poussant les portes de la confiserie artisanale à Bourg-Argental !
- **Repas de fête et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez vos repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer Noël et la nouvelle année de façon festive.



LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Visite du musée du car.
- Découverte des marchés et dégustation de produits locaux.
- Ateliers manuels.



HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

1 minibus + 1 véhicule TPMR

Gîte à Montregard, entre sucs, pierres et grands espaces, près de St-Bonnet-le-Froid et Montfaucon-en-Velay, pour un séjour nature et gourmand en Haute-Loire.

ÉQUIPEMENT

Ancienne grange rénovée en gîte moderne, spacieux et coloré, accessible PMR avec ascenseur. Cuisine ouverte, séjour, 6 chambres et salon à l'étage.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.



MONT-SAINT-JEAN
CÔTE-D'OR [21]

NOËL GOURMAND EN BOURGOGNE



LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Surprises de Noël** : découvrez les surprises que vos accompagnateurs vous ont préparées.
- **Visite d'une fabrique de pain d'épices** : visitez la biscuiterie pour plonger au cœur de la fabrication et découvrez les savoir-faire qui rendent les biscuits si délicieux.
- **Visite de la fabrique des Anis de Flavigny** : découvrez les secrets de fabrication du célèbre bonbon anisé autour d'une visite guidée. Dégustation de bonbons prévue !
- **Découverte du marché de Noël de Dijon** : baladez-vous entre les étales et petits chalets du marché de Noël. Féerie et magie seront au rendez-vous dans ce moment de fête.
- **Visite de la Moutarderie de Fallo** : découvrez tous les secrets de ce condiment légendaire grâce à un véritable parcours initiatique.
- **Repas de fête et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez vos repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer Noël et la nouvelle année de façon festive.

LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Visite gourmande d'une ferme pédagogique.
- Traversée en bateau sur le canal de Bourgogne.
- Découverte du Château de Châteauneuf.

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus

Le gîte se situe dans un joli village médiéval, en lisière de l'Auxois et du Morvan. Il offre une superbe vue à 180° sur la vallée du Serein.

ÉQUIPEMENT

Ancien corps de ferme composé de 5 chambres spacieuses de 2 à 4 personnes (avec salle d'eau et WC) accessibles par 5 marches, grand séjour avec coin cuisine et un vaste salon.

A2 B2

Dates

du 23/12/26 au 02/01/27

Rythme

Modéré

Participants

12 personnes

Encadrement

1 responsable
2 accompagnateurs

Transport

Trajet : 2h30

Voyage en minibus
depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes fatigables.
- Chambres accessibles par 5 marches.



1 599 € Prix/pers.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.

NOËL & NOUVEL AN

11 JOURS

VILLERS-FARLAY
JURA (39)



CAMPAGNE

DÉTENTE ET REPOS AU CŒUR DU JURA

A2 B2

Dates

du 23/12/26 au 02/01/27

Rythme

Calme

Participants

14 personnes

Encadrement

1 responsable
3 accompagnateurs

Transport

Trajet : 2h15

Voyage en minibus
depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes fatigables.
- Être capable de monter et descendre un escalier.

Zzz Chambres au RDC*
Chambres à l'étage
*sur demande à la réservation



1 649 € Prix/pers.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Surprises de Noël** : découvrez les surprises que vos accompagnateurs vous ont préparées.
- **Après-midi détente les pieds dans l'eau** : au cœur de l'espace aquatique de Dole, relaxez-vous entre jacuzzi, hammam, sauna et bassin nordique.
- **Découverte de la Maison du Comté** : découvrez l'histoire de ce fromage local et profitez d'une dégustation en fin de visite.
- **Visite de la Saline Royale d'Arc-et-Senans** : classée patrimoine mondial de l'UNESCO, elle est le chef-d'œuvre d'architecture du siècle des Lumières. Découvrez les différentes expositions afin d'apprendre la fabrication du sel !
- **Découverte de Dole et des marchés de Noël** : profitez-en pour découvrir les spécialités régionales et acheter des souvenirs !
- **Repas de fête et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez vos repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer Noël et la nouvelle année de façon festive.



LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Balade pédestre au parc polaire.
- Visite d'une ferme pédagogique.
- Découverte de la ville de Besançon.



HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus

Dans un paisible village du Val d'Amour, le gîte est idéalement situé pour découvrir le Jura. Vous vous trouverez à proximité de Dole, d'Arc-et-Senans et la Saline royale, de la Forêt de Chaux et de la rivière Loue.

ÉQUIPEMENT

Beau gîte jurassien spécialisé dans l'accueil de groupes, il vous séduira par son environnement accueillant, sécurisant et convivial. Un gîte fonctionnel et adapté avec un grand séjour, une large cuisine bien équipée et des chambres spacieuses.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.

MONTPONT-EN-BRESSE
SAÔNE-ET-LOIRE (71)

NEW

FIN D'ANNÉE DANS LA BRESSE



LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Balade en calèche** : laissez-vous transporter par la magie d'une authentique calèche tirée par des chevaux.
- **Atelier médiation animale avec des chiens** : rencontrez de manière privilégiée une tribu Laïkas de lakoutie, une race de chiens de traîneau, et les animaux qui les entourent ânes et chèvres.
- **Festivités de fin d'année à Chalon-sur-Saône** : plongez dans l'univers de Noël et Nouvel An en profitant des festivités : illuminations, marchés de Noël, spectacles et balade en calèche.
- **Visite du Planétarium du Centre Eden** : partez en voyage à la découverte des étoiles et des planètes, installés confortablement.
- **Repas de fête et activités manuelles pour le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez votre repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer la nouvelle année de façon festive.



LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Visite du musée de l'Eau et de la Nature.
- Découverte des marchés locaux et dégustation.



HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus

Montpont-en-Bresse est une commune de Saône-et-Loire, en région Bourgogne-Franche-Comté. Située au cœur de la Bresse, elle bénéficie d'un environnement ouvert et verdoyant, entre tradition et dynamisme local.

ÉQUIPEMENT

Gîte spacieux avec six chambres et six salles d'eau, idéal pour les séjours en groupe, comprenant un vaste séjour convivial, une salle à manger accueillante, une cuisine équipée et des espaces communs chaleureux.

A1 B1

Dates

du 26/12/26 au 02/01/27

Rythme

Dynamique

Participants

12 personnes

Encadrement

1 responsable
2 accompagnateurs

Transport

Trajet : 1h45

Voyage en minibus
depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes dynamiques.
- Être capable de monter et descendre un escalier.

Zzz Chambre au RDC*
Chambres à l'étage
*sur demande à la réservation



1 559 € Prix/pers.

RESTAURATION

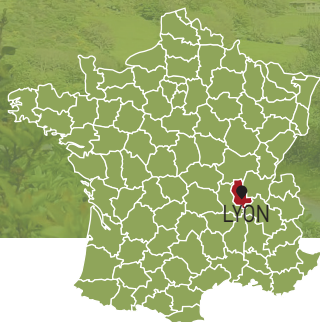
Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.

NOUVEL AN

1 SEMAINE

CHIROUBLES RHÔNE (69)



CAMPAGNE

NOUVEL AN DANS LE BEAUJOLAIS

A2

B2

Dates

du 26/12/26 au 02/01/27

Calme

Participants

13 personnes

Encadrement

1 responsable
 2 accompagnateurs

Transport

Trajet : 1h00

Voyage en minibus
depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes fatigables.
- Être capable de monter et descendre un escalier.

Zzz Chambres au RDC*
Chambres à l'étage
*sur demande à la réservation



1 299 € Prix/pers.

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus

Le gîte est situé sur la place du village de Chiroubles. Ce village est notamment connu pour son célèbre cru du Beaujolais.

ÉQUIPEMENT

Ce gîte, récemment restauré, comprend une vaste pièce de jour de caractère avec coin cuisine tout équipé, un grand salon, 6 chambres.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Balade à bord des bateaux Lyonnais** : profitez des jolis paysages qui longent le Rhône et venez découvrir Lyon, d'un point de vue différent.
- **Visite du Hameau Duboeuf** : découvrez ce parc unique au monde, dédié à la vigne et au vin ! Il s'étend sur 30 000 m2 au cœur du Beaujolais ce qui permet de dévoiler de manière ludique et originale les secrets des vignobles de la région.
- **Découverte de la Maison du terroir Beaujolais** : venez découvrir la beauté du terroir Beaujolais en mettant en éveil vos 5 sens. Une dégustation de vin* ou de jus de fruit vous attend à la fin de votre visite.
- **Village de Noël de Macon** : le festival Contes & Lumières de Mâcon vous plonge dans la magie des fêtes de fin d'année autour d'un riche programme d'animations féeriques : marché de Noël, déambulations, spectacles, ateliers, contes, concerts.
- **Repas de fête et activités manuelles pour le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez votre repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer la nouvelle année de façon festive.



LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Découverte des marchés locaux de la région.
- Visite d'une miellerie.
- Sortie au Bowling.

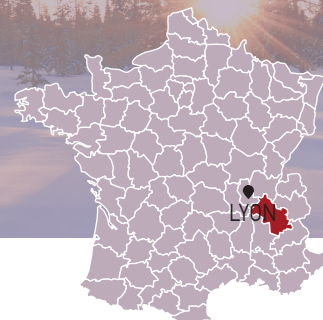
RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.



*L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. À consommer avec modération.



RENCONTRE AVEC LES CHIENS DE TRAÎNEAU



LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Surprises de Noël** : découvrez les surprises que vos accompagnateurs vous ont préparées.
- **Rencontre avec les chiens de traîneau** : découvrez le chenil et la meute, approchez et caressez les chiens avant de partir en cani-rando ou en traîneau.
- **Découverte du Palais du Facteur Cheval** : apprenez l'histoire d'un facteur qui lors de sa tournée, décida de ramasser des pierres pour en faire son palais.
- **Visite de Valrhona** : la Cité du Chocolat Valrhona, c'est un parcours de visite interactif et multisensoriel. Pédagogique et ludique il vous permettra de mieux connaître les secrets du chocolat.
- **Découverte du musée de la Pogne** : plongez au cœur de l'histoire d'un emblème gastronomique du Nord-Drôme, la Pogne de Romans.
- **Repas de fête et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez vos repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer Noël et la nouvelle année de façon festive.

LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Découverte de la ferme pédagogique du Vercors.
- Balade dans les marchés et dégustation de produits locaux.
- Visite des villes de Tournon et Tain-l'Hermitage.

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus + 1 voiture

Située en contrebas du Château de Blagneux, la villa se trouve à proximité du Parc Régional du Vercors et au beau milieu d'un joli espace plein de verdure.

ÉQUIPEMENT

Cette grande maison contemporaine est répartie sur 3 niveaux, 7 chambres de 2 à 4 personnes. Elle dispose d'une salle à manger ainsi que d'une cuisine équipée.

A1 B1

Dates

du 23/12/26 au 02/01/27

Rythme

Dynamique

Participants

16 personnes

Encadrement

 1 responsable
3 accompagnateurs

Transport

Trajet : 1h30

Voyage en minibus depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes dynamiques.
- Être capable de monter et descendre un escalier.

Zzz Chambres au RDC*
Chambres à l'étage
*sur demande à la réservation



1 699 € Prix/pers.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.

MARIGNAC-EN-DIOIS
DRÔME (26)

DÉCOUVERTE DES MONTAGNES DU VERCORS

A2

B2

Dates

du 23/12/26 au 02/01/27

Rythme

Modéré

Participants

16 personnes

Encadrement

 1 responsable
4 accompagnateurs

Transport

Trajet : 2h15

 Voyage en minibus
depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes fatigables.
- Gîte de plain-pied.



1 699 € Prix/pers.

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus + 1 voiture

Ce gîte se situe au cœur des montagnes Dioises, au beau milieu d'une nature préservée. Vous pourrez alors profiter d'une superbe vue sur les sommets et la plaine de Die.

ÉQUIPEMENT

Maison typique du Diois, elle est aménagée pour le confort de tous. Elle se compose de 9 chambres, une cuisine ouverte sur une salle commune avec une bibliothèque attenante. Un bel extérieur est aussi disponible bordé par une forêt.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Surprises de Noël** : découvrez les surprises que vos accompagnateurs vous ont préparée.
- **Visite d'un chenil et approche des chiens de traîneau** : rencontrez les chiens, découvrez leur mode de vie et leurs entraînements, et partagez un moment privilégié au plus près de leur quotidien.
- **Découverte des marchés de Noël du pays diois** : découvrez les marchés de Noël provençaux et dégustez les meilleures spécialités locales.
- **Visite d'une chèvrerie** : découvrez le monde caprin, en visitant la ferme. Assistez à la traite des chèvres et découvrez comment est fabriqué le fromage de chèvre.
- **Aquarium des tropiques** : admirez des centaines d'espèces de poissons tropicaux aux multiples couleurs et laissez-vous surprendre par leurs comportements insolites.
- **Repas de fête et animations pour Noël et le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez vos repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer Noël et la nouvelle année de façon festive.



LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Promenade en télésiège et découverte du col du Rousset.
- Balade et découverte de villages.
- Activités créatives et manuelles.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.



THÔNES
HAUTE-SAVOIE (74)

NOUVEL AN SUR LES HAUTEURS D'ANNEY



LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Croisière sur le lac d'Annecy** : embarquez pour une croisière mémorable en profitant d'une vue panoramique sur les paysages montagneux.
- **Visite du marché de Noël d'Annecy** : déambulez à travers les petits chalets et partez faire du shopping et dégustez des produits locaux !
- **Arpentez la ville d'Annecy** : découvrez le charme de la Venise des Alpes et ses produits régionaux que vous pourrez déguster au bord du lac.
- **Visite d'une ferme pédagogique** : caressez, touchez les animaux de la ferme tout en apprenant un peu plus sur leur vie.
- **Visite du château d'Annecy qui surplombe la ville** : visitez ce monument qui surplombe la ville et vous pourrez y découvrir toutes les étapes de construction d'Annecy.
- **Repas de fête et activités manuelles pour le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez votre repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer la nouvelle année de façon festive.

LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Visite du parc animalier la Grande Jeanne.
- Découverte de Genève en petit train électro-solaire.
- Découverte du marché de Noël d'Aix-les-Bains.

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

MFR

2 minibus + 1 voiture

Grande maison familiale au cœur du massif des Aravis, entre lac d'Annecy et montagnes, composée de deux bâtiments entourés de verdure en lisière de forêt.

ÉQUIPEMENT

MFR répartie sur deux bâtiments mitoyens, avec grande pièce à vivre équipée, cuisine professionnelle et salles d'animation. Chambres avec salle d'eau privative, accessibles par ascenseur.

A1 B1 A2 B2

Dates

du 26/12/26 au 02/01/27

Rythme

Modéré

Participants

16 personnes

Encadrement

 1 responsable
3 accompagnateurs

Transport

Trajet : 1h30

Voyage en minibus depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à tous les rythmes.
- Être capable de monter et descendre un escalier (accès aux chambres à l'étage).



1 499 € Prix/pers.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.

NOUVEL AN

1 SEMAINE

CAPESTANG
HÉRAULT (34)



RÉVEILLON SOUS LE SOLEIL DU MIDI

A1

B1

Dates

du 26/12/26 au 02/01/27

Rythme

 Dynamique

Participants

 14 personnes

Encadrement

 1 responsable
 2 accompagnateurs

Transport

 Trajet : 3h45

 Voyage en car depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes dynamiques et peu fatigables.
- Être capable de monter et descendre un escalier (accès au gîte par des escaliers).



1 489 € Prix/pers.

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

 Gîte

 2 minibus

Ce gîte se situe au cœur du village bordé par le Canal du Midi et à quelques kilomètres de la mer. Il est attenant au château médiéval de Capestang. Vous pourrez profiter d'une vue panoramique exceptionnelle sur la plaine occitane.

ÉQUIPEMENT

Le gîte, aménagé dans un style rustique avec poutres et pierres apparentes, offre une vue exceptionnelle sur la Collégiale. Il se compose de 19 couchages répartis sur 6 chambres, une cuisine équipée ouverte sur la pièce commune.

LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Safari au cœur de la Réserve Africaine de Sigean** : vivez une expérience unique dans cet immense parc regroupant plus de 900 mammifères, 600 reptiles et 200 oiseaux.
- **Découverte de Béziers et de ses écluses** : promenez-vous au bord du Canal du Midi et découvrez les neuf écluses de Fonseranes. En fin de visite, un cinéma immersif vous fera revivre votre balade.
- **Visite de la cité médiévale de Carcassonne** : découvrez le château Comtal et les remparts classés au patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO.
- **Promenade sur les plages occitanes** : profitez de la douceur de l'hiver pour parcourir le bord de plage.
- **Repas de fête et activités manuelles pour le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez votre repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer la nouvelle année de façon festive.



LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Découverte des Halles de Narbonne.
- Visite guidée au Salin de Gruissan.
- Découverte des marchés de la région.



RESTAURATION

 Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.



MUROL PUY-DE-DÔME (63)



BIEN-ÊTRE DANS LES EAUX THERMALES



LES ACTIVITÉS PRÉVUES ET PROGRAMMÉES

- **Relaxation aux thermes de Royat** : profitez d'une parenthèse bien-être avec un accès aux différents espaces aquatiques ainsi qu'au jacuzzi, hammam et sauna.
- **Moment de détente à la Bourboule** : profitez des bassins chauffés, des jets massant, du sauna et du hammam pour un véritable lâcher-prise. Une pause ressourçante, idéale pour vous relaxer et revitaliser à la fois le corps et l'esprit.
- **Visite du château de Murol** : voyagez dans le temps en visitant ce château et partagez le quotidien d'une cour au XVe siècle.
- **Visite en train panoramique** : voyagez sur le plus haut volcan de la chaîne, le Puy-de-Dôme, à bord du train panoramique des Dômes.
- **Repas de fête et activités manuelles pour le Réveillon de la Saint-Sylvestre** : préparez votre repas de fête et décorez votre hébergement pour célébrer la nouvelle année de façon festive.

LES AUTRES ACTIVITÉS ET LOISIRS POSSIBLES

- Visite d'une fromagerie.
- Marchés locaux de la région et dégustation.
- Bowling au Mont-Dore.

HÉBERGEMENT / SUR PLACE

Gîte

2 minibus

Au cœur du Massif de Sancy, cet ancien hôtel est situé dans un village médiéval de charme grâce à son château offrant l'une des plus belles vues panoramiques sur le massif.

ÉQUIPEMENT

Le gîte se compose de 10 chambres de 1 à 3 personnes avec sanitaires privés, répartis sur deux étages. La cuisine est entièrement équipée et une pièce à vivre accessible est aménagée avec un accès sur la terrasse et ses espaces verts.

A1 A2

Dates

du 26/12/26 au 02/01/27

Rythme

Modéré

Participants

14 personnes

Encadrement

1 responsable
2 accompagnateurs

Transport

Trajet : 2h30

Voyage en minibus depuis LYON

À SAVOIR

- Séjour adapté à des personnes autonomes.
- Être capable de monter et descendre un escalier (accès aux chambres à l'étage).



1 399€ Prix/pers.

RESTAURATION

Gestion libre

Cuisine et service assurés par l'équipe, aidée des vacanciers le souhaitant, dans une ambiance conviviale et familiale.



**RÉSERVEZ VOTRE SÉJOUR
DÈS MAINTENANT !**

COMMENT RÉSERVER SON SÉJOUR ?

Je détermine mon autonomie (cf page 7)

Je choisis mon séjour

J'appelle pour vérifier la disponibilité et
poser une option (pré-réservation)



04 72 70 10 10

Le séjour est disponible, je reçois le devis.

Validation du devis avec la tutelle.



Je remplis le formulaire de
réservation en ligne

www.voyagesadaptes.com

Je remplis la fiche de réservation
(cf page 25) et l'envoi par e-mail

contact@voyagesadaptes.com



Réception de l'e-mail de confirmation d'inscription.

Je complète le dossier vacancier
en ligne ou en papier et demande le
paiement de l'acompte à la tutelle.

Fiche de réservation

- Directement en ligne sur : www.voyagesadaptés.com
- En retournant cette fiche par e-mail à : contact@voyagesadaptés.com



Inscription

Contact établissement ou famille

Nom _____
 Adresse _____
 CP _____
 Ville _____

Informations obligatoires

Tél. _____
 E-mail _____

Personne à contacter

 Qualité (Famille, éducateur, chef de service....)

Facturation

Contact organisme payeur

Nom _____
 Adresse _____
 CP _____
 Ville _____

Informations obligatoires

Tél. _____
 E-mail _____

Personne à contacter

 Qualité (Famille, éducateur, curateur...)

Le participant

À propos du vacancier

Nom _____
 Prénom _____

Sexe : ☐ Femme ☐ Homme

Date de naissance _____

Autonomie : ☐ A1 ☐ A2 ☐ A3
(cf page 7) ☐ B1 ☐ B2 ☐ B3

Situation : ☐ FH ☐ FV ☐ FAM

autre (préciser) _____

Travailleur ESAT : ☐ oui ☐ non

Séjour choisi : _____

En couple sur le séjour avec : _____

Partagent la chambre : ☐ oui ☐ non

Besoin de l'intervention d'un professionnel médical : ☐ oui ☐ non

si oui, préciser la raison : _____

Appareillage : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez : _____

Capable de monter et descendre

un escalier seul(e) : ☐ oui ☐ non

Se laver seul(e) : ☐ oui ☐ non

si non : ☐ aide ponctuelle

☐ aide constante

Enurésie : ☐ oui ☐ non

si oui, préciser : _____

Encoprésie : ☐ oui ☐ non

Si oui, précisez : _____

Assurance

Annulation 3,5% : ☐ oui ☐ non

Interruption 1,5% : ☐ oui ☐ non



Indiquer obligatoirement une adresse e-mail pour la validation de la réservation et l'envoi du dossier vacancier.

Organisation des départs et des retours

Option 1 : Pré-acheminement à partir de votre établissement :

Foyers du Grand Lyon (voir carte page 8) : à partir de 5 personnes inscrites **pour les mêmes dates de séjours.**

Foyers entre 30 min et 1h30 de Lyon : à partir de 7 personnes inscrites **pour les mêmes dates de séjours.**

Option 2 : Pré-acheminement à partir d'une des villes de regroupement (voir p.8).

Ville Aller : _____ Ville Retour : _____

Option 3 : Rendez-vous au point de ralliement à LYON :

☐ Aller ☐ Retour

Option 4 : Rendez-vous à la gare de LYON Part-Dieu pour les personnes arrivant en train par leurs propres moyens.

Nous vous confirmerons sous 48h cette réservation en fonction de la disponibilité des séjours. A la réception de la fiche de réservation, vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Au-delà de ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Sous 15 jours, vous devez nous retourner l'acompte de 500 € et le règlement des assurances choisies ainsi que le dossier vacancier complété.

À :

Le :

Nom :

Signature :



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

INSCRIPTION / RÈGLEMENT

À réception de votre fiche de réservation, VOYAGES ADAPTÉS validera sous 48h votre demande en fonction des places disponibles sur le séjour choisi. À la réception de la fiche de réservation, vous disposez de 7 jours pour vous rétracter. Passé ce délai, la réservation est considérée comme ferme et définitive. Le dossier vacancier doit être renvoyé sous 15 jours accompagné de l'acompte de 500€, des assurances annulation et/ou interruption souscrites ou non. À régler par virement ou chèque. Après réception de votre dossier complet, nous vous faisons parvenir une facture.

Au plus tard 1 mois avant votre séjour, vous recevrez votre carnet de voyage complet comprenant les documents relatifs à votre séjour, vos convocations de départ et de retour ainsi que les piluliers sécurisés, le badge et les étiquettes de voyage.

ATTENTION : nous vous rappelons que la facture définitive est à régler au plus tard 45 jours avant le départ, incluant les éventuels frais annexes (pré-acheminement, hôtel...). Toute personne se présentant au départ d'un séjour ou voyage, ou sur le lieu de séjour sans avoir au préalable réglé son solde, pourra se voir refuser le départ.

2. PRIX

Le prix inclut :

- le transport aller/retour de LYON au lieu de séjour
- l'hébergement,
- les repas,
- l'encadrement,
- les activités, visites, excursions prévues ainsi que celles proposées par l'équipe d'encadrement,
- l'assurance responsabilité civile, assistance rapatriement

N'inclut pas :

- l'assurance annulation,
- l'assurance interruption,
- les dépenses personnelles
- les frais médicaux et pharmaceutiques

Les prix indiqués ne peuvent être considérés comme définitifs, nos tarifs sont soumis aux modifications du cours des changes, des tarifs transports et coût de l'énergie. Les fluctuations d'ordres économiques peuvent entraîner une modification des tarifs ou des prestations.

Ainsi, notre agence se réserve le droit de modifier les prix, tant à la hausse qu'à la baisse, dans les limites légales prévues à l'article R211-10. Au cours des 30 jours qui précèdent la date de départ prévue, le prix fixé au contrat ne peut faire l'objet d'une modification. Dans l'hypothèse d'une majoration du prix de vente, les clients déjà inscrits seront avisés par lettre recommandée avec accusé de réception.

3. ASSURANCES

Notre agence a souscrit à une assurance responsabilité civile professionnelle auprès de HISCOX France 12, quai des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux. L'ensemble des différents contrats d'assurances voyages complémentaires et d'assistance rapatriement proposés par VOYAGES ADAPTÉS, sont souscrits auprès de APRIL ASSISTANCE (APRIL Assistance France, 114 Boulevard Vivier Merle 69439 LYON cedex 03).

Pour chaque séjour, nous vous proposons des contrats d'assurances vous permettant de vous couvrir et donc de partir en toute tranquillité, nous vous invitons donc à lire très attentivement les paragraphes suivants :

- **ASSURANCE ANNULATION :** l'assurance souscrite vous rembourse sans limite d'âge, en cas d'annulation avant le départ, la somme payée à VOYAGES ADAPTÉS, déduction faite de la franchise et des frais de dossier de 90€ et du montant de l'assurance de 3,5% du prix du séjour, vous êtes garanti :

1. En cas d'accident corporel grave, maladie grave y compris la rechute imprévisible, l'aggravation imprévisible d'une maladie chronique ou préexistante, ainsi que les suites, les séquelles d'un accident survenu antérieurement à la souscription du présent contrat ou de décès :

- de vous-même, de votre conjoint de droit ou de fait ou toute personne qui vous est liée par un Pacte, d'un de vos ascendants ou descendants y compris ceux n'étant pas à votre charge fiscale, frères ou sœurs, beaux-frères ou belles-sœurs, gendres ou belles-filles, beaux-pères ou belles-mères, de votre tuteur légal, quel que soit leur pays de domicile, ainsi que toute personne vivant habituellement avec vous ;

- de la personne qui vous accompagne au cours de votre voyage, sous réserve que ses nom et prénom aient été indiqués aux mêmes conditions particulières que vous et qu'elle ait acquitté la prime d'assurance ;

2. En cas de votre grossesse non connue au moment de l'inscription au voyage et vous contre-indiquant le voyage par la nature même de celui-ci ;

3. En cas de complication nette et imprévisible de votre état de grossesse, et ce, avant l'entrée dans la 28ème semaine d'aménorrhée, en cas de fausse-couche, interruption thérapeutique de grossesse et leurs suites ;

4. En cas d'hospitalisation de plus de 3 jours consécutifs, entraînée par un état dépressif, une maladie psychique, nerveuse, mentale ;

5. Si vous ou votre conjoint devez être licencié pour motif économique, à condition que la procédure n'ait pas été engagée au jour de la souscription du présent contrat ;

6. En cas de dommages matériels importants, survenant à votre domicile ou à vos locaux professionnels ou à votre exploitation agricole dont vous êtes propriétaire, locataire ou occupant à titre gratuit, détruits à plus de 50 % et nécessitant impérativement le jour de votre départ, votre présence sur les lieux pour effectuer les actes conservatoires nécessaires.

EXCLUSIONS SPÉCIFIQUES À LA GARANTIE «ANNULATION DE VOYAGE»

Les exclusions communes à toutes les garanties sont applicables. En outre, sont exclues les annulations consécutives à l'un des événements ou circonstances suivants :

- les événements survenus entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;
- les accidents ou maladies ayant fait l'objet d'une première constatation, d'un traitement, d'une rechute ou d'une hospitalisation entre la date de réservation du voyage et la date de souscription du présent contrat ;
- l'état dépressif, les maladies psychiques, nerveuses, mentales entraînant une hospitalisation inférieure ou égale à 3 jours consécutifs ;
- les interruptions volontaires de grossesse, leurs suites et leurs complications ;
- les traitements esthétiques, les cures, les fécondations in-vitro ;
- les annulations résultant d'examen périodiques de contrôle et d'observation ;
- les annulations du fait du transporteur ou de l'organisateur de voyage, quelle qu'en soit la cause ;
- les contre-indications et suites de vaccination, les annulations consécutives à un oubli de vaccination ;
- les annulations ayant pour origine la non-présentation pour quelque cause que ce soit, d'un des documents indispensables au voyage.

- **ASSURANCE INTERRUPTION :** Vous pouvez en plus souscrire une assurance interruption de séjour au coût de 1,5% du montant total du séjour. Nous vous remboursons au prorata temporis les frais de séjour déjà réglés et non utilisés (transport non compris) à compter du jour suivant votre retour anticipé si vous avez dû interrompre votre voyage à la suite :

- d'une hospitalisation ou un décès d'un membre de votre famille, de votre remplaçant professionnel désigné aux conditions particulières, de la personne en charge de la garde de votre enfant mineur et/ou majeur handicapé resté au domicile et désignée aux conditions particulières ;
- des dommages graves survenus aux locaux professionnels ou privés de l'Assuré par suite d'incendie, d'explosion, d'inondation ou de cambriolage nécessitant impérativement la présence de l'Assuré sur place. En cas de rapatriement médical, un voyage de compensation (avoir valable un an) vous sera proposé.

4. TRAITEMENTS MÉDICAUX

Les traitements médicaux devront être préparés par une infirmière ou un médecin dans les piluliers sécurisés fournis par VOYAGES ADAPTÉS en quantité suffisante pour toute la durée du séjour. Les piluliers seront accompagnés de l'original ou de la photocopie de l'ordonnance correspondante précisant la posologie du traitement.

5. ARGENT PERSONNEL

VOYAGES ADAPTÉS ne pourra être tenu responsable de tout vol ou perte d'argent personnel durant les séjours ou le transport qui ne lui aura pas été confié au préalable par virement ou chèque au moins 1 mois avant le début du séjour. V.A. n'est pas tenu de donner tous les justificatifs de dépenses de l'argent personnel des participants autonomes financièrement et sera tenu de fournir un justificatif pour tout achat supérieur ou égal à 10 euros pour les participants non-autonomes financièrement. Une fiche récapitulative des dépenses sera fournie à l'issue de leur séjour ainsi que le reliquat d'argent s'il y a lieu. Dans le cas du non-respect des délais et conditions établis par V.A. pour le versement de l'argent personnel, il sera facturé des frais de gestion s'élevant à 10 euros.

6. TROUSSEAU

Une fiche trousseau type sera fournie à titre indicatif. VOYAGES ADAPTÉS décline toute responsabilité pour tout vol ou perte de vêtements et d'objets précieux lors du séjour et du transport. Tout le linge et les affaires personnelles devront impérativement être marqués. Les personnes énorétiques devront apporter les fournitures nécessaires (alèse, couches, draps de rechange). Si l'énurésie n'est pas signalée ou le matériel nécessaire absent, la literie souillée et le matériel seront facturés au participant. V.A. ne peut être tenu responsable des dégradations des affaires personnelles.

7. FORMALITÉS POUR LES SÉJOURS

En France métropolitaine, une photocopie de la carte d'identité ou un duplicata suffit pour les personnes de nationalité française. Pour les excursions à l'étranger, la carte d'identité est obligatoire.

8. DURÉE DES SÉJOURS

Sont inclus dans la durée des séjours : le jour de départ à partir de l'heure de convocation jusqu'au jour de retour à l'heure d'arrivée. Les prix sont calculés en fonction du nombre de nuitées et non de journées.

9. ANNULATION DES PRESTATIONS PAR LES CLIENTS

Toute annulation de la part du client sera soumise aux frais suivants :

- Plus de 90 jours avant le départ : montant de l'acompte versé + frais de dossier de 90€
- De 90 jours à 60 jours du départ : 50% du montant total du voyage + frais de dossier de 90€
- Moins de 60 jours du départ : 100% du montant total du voyage

10. MODIFICATION PAR L'ORGANISATEUR

Lorsque, avant le départ, le séjour est modifié par l'organisateur sur les éléments essentiels, le client, sans préjuger des recours en réparations des dommages subis, peut dans un délai de 7 jours après avoir été averti :

- soit mettre fin à sa réservation dans les conditions prévues au paragraphe « annulation de la part de l'organisateur »,
- soit accepter de participer au voyage modifié. Un avenant sera alors présenté à sa signature précisant les modifications apportées et la révision des prix que celles-ci entraînent. La substitution d'un hébergement de catégorie similaire à celle demandée ne peut en aucun cas être considérée comme une modification de la part de l'organisateur.

11. ANNULATION DE LA PART DE L'ORGANISATEUR

Dans le cas où le voyage serait annulé par l'organisateur pour quelque motif que ce soit, le client, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtiendra le remboursement de toutes les sommes versées. Le client recevra une indemnité égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son propre fait à la date, sauf lorsque l'annulation est imposée par des circonstances de force majeure ou pour la sécurité des voyageurs. VOYAGES ADAPTÉS ne peut être tenu pour responsable et n'est pas tenu de proposer des remboursements en cas de force majeure (événements climatiques, sociaux, naturels ou de sécurité).

12. ABSENCE ET DÉSISTEMENT

En cas d'absence à la date du départ, aucun remboursement ne sera effectué. VOYAGES ADAPTÉS ne peut être tenu pour responsable du défaut d'enregistrement des clients au lieu du départ du voyage occasionné par un retard de pré-acheminement aérien, ferroviaire ou terrestre, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers. V.A. ne peut être tenu pour responsable : - lorsque le participant présente des documents d'identification et/ou sanitaires périmés. - lorsque le participant ne présente pas les documents d'identification et/ou sanitaires nécessaires à la réalisation de son voyage. En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ, il sera retenu 100% du prix du voyage et son réacheminement sera effectué à ses frais.

13. INTÉGRATION

VOYAGES ADAPTÉS se réserve le droit de refuser toute demande de réservation considérée comme non-conforme au degré de handicap compatible avec la vie collective, ou non adaptée aux activités proposées. Toute information erronée ou insuffisante, ou tout handicap supérieur à l'accessibilité aux activités entraînera : - soit une tarification supérieure à celle prévue (encadrement supplémentaire) - soit un refus au départ sur simple constatation, - soit un renvoi au cours du séjour - soit une hospitalisation si nécessaire sur avis médical. et ce sans pouvoir prétendre à remboursement même partiel. V.A. se réserve le droit de renvoyer ou de transférer sur un autre séjour tout participant dont le comportement mettrait en danger sa sécurité et celle des autres ou nuirait au bon fonctionnement du séjour. Aucun remboursement ne sera accordé dans ces cas de figure et les frais de transfert resteront à la charge du participant.

14. RÉCLAMATION

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée à VOYAGES ADAPTÉS au plus tard dans un délai de 30 jours après la date de retour, par courrier recommandé avec accusé de réception. Le non-respect de ce délai pourra être susceptible d'affecter le traitement du dossier de réclamation. Le délai de réponse peut varier en fonction de la durée de l'enquête de V.A. auprès des prestataires de services concernés. Les modifications ou interruptions de séjour occasionnées par toutes circonstances, même de force majeure, ne pourront donner lieu à aucun remboursement. Le règlement de la facture par le client sous-entend l'acceptation des tarifs et des conditions de séjour.

15. PRÉ-ACHEMINEMENT

Annulation et absence : toute annulation d'un pré-acheminement doit nous être communiquée dès que possible par courrier recommandé. L'annulation ou la non-présentation à un pré-acheminement entraîne des pénalités: Pénalités dues en cas d'annulation ou d'absence d'après les mêmes conditions qu'en cas d'annulation de séjour.

Retards : En cas de retard, aucune indemnité ne sera accordée.

Annulation du pré-acheminement par V.A. : V.A. peut être amené à annuler un pré-acheminement en cas de force majeure (mauvaises conditions météorologiques, accident routier, état de la route...).

V.A. se réserve le droit de refuser l'accès au pré-acheminement de personnes dangereuses pour elles-mêmes ou pour autrui.

Les établissements ou personnes souhaitant la mise en place éventuelle de pré-acheminements à partir d'une ville qui ne figure pas dans les villes citées doivent en faire la demande à V.A. dès la prise d'options. Ce service est soumis à conditions, nous consulter.

Modalités de réclamation : Toute réclamation relative aux pré-acheminements doit être adressée par pli recommandé dans un délai de 15 jours après la fin du pré-acheminement. Aucune réclamation postérieure ne sera prise en compte.



DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES

Conformément aux articles L211-8 et L211-18 du Code du tourisme, les dispositions des articles R211-5 à R211-13 du Code du tourisme, dont le texte est ci-dessous reproduit, ne sont pas applicables pour les opérations de réservation ou de vente des titres de transport n'entrant pas dans le cadre d'un forfait touristique. La brochure, le devis, la proposition, le programme de l'organisateur constituent l'information préalable visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Dès lors, à défaut de dispositions contraires figurant au recto du présent document, les caractéristiques, conditions particulières et prix du voyage tels qu'indiqués dans la brochure, le devis, la proposition de l'organisateur, seront contractuels dès la signature du bulletin d'inscription. En l'absence de brochure, de devis, programme et proposition, le présent document constitue, avant sa signature par l'acheteur, l'information préalable, visée par l'article R211-7 du Code du tourisme. Il sera caduc faute de signature dans un délai de 24 heures à compter de son émission. En cas de cession de contrat, le cédant et/ou le cessionnaire sont préalablement tenus d'acquitter les frais qui en résultent. Lorsque ces frais excèdent les montants affichés dans le point de vente et ceux mentionnés dans les documents contractuels, les pièces justificatives seront fournies.

L'agence VOYAGES ADAPTÉS immatriculée des opérateurs aides et séjours délivrée par Atout France, souscrit auprès de la compagnie HISCOX, un contrat d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle et une Garantie financière de 200.000€ auprès de l'APS, 15 avenue Carnot 75017, Paris.

Article R211-5

Sous réserve des exclusions prévues au deuxième alinéa (a et b) de l'article L211-8, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par le présent titre. En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés. La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par le présent titre.

Article R211-6

Préalablement à la conclusion du contrat et sur la base d'un support écrit, portant sa raison sociale, son adresse et l'indication de son autorisation administrative d'exercice, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que : 1/ La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transport utilisées ; 2/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil 3/ Les repas fournis ; 4/ La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 5/ Les formalités administratives et sanitaires à accomplir en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ; 6/ Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ; 7/ La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du séjour : cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ; 8/ Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ; 9/ Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R211-10 ; 10/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 11/ Les conditions d'annulation définies aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 12/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties souscrites au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle des agences de voyages et de la responsabilité civile des associations et organismes sans but lucratif et des organismes locaux de tourisme ; 13/ L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie. 14/ Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R211-15 à R211-18

Article R211-7

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quels éléments. En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées par écrit au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-8

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Il doit comporter les clauses suivantes : 1/ Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ; 2/ La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ; 3/ Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates, heures et lieux de départ et de retour ; 4/ Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil. 5/ Le nombre de repas fournis ; 6/ L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ; 7/ Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ; 8/ Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R211-10 ; 9/ L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ; 10/ Le calendrier et les modalités de paiement du prix, en tout état de cause le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30% du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ; 11/ Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ; 12/ Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par lettre recommandée avec accusé réception au vendeur, et signalée par écrit, éventuellement, à l'organisateur du voyage et prestataire de services concernés ; 13/ La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le ven-

deur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R211-6 ; 14/ Les conditions d'annulation de nature contractuelle ; 15/ Les conditions d'annulation prévues aux articles R211-11, R211-12 et R211-13 ; 16/ Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ; 17/ Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur), ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ; 18/ La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ; 19/ L'engagement de fournir, par écrit, à l'acheteur au moins 10 jours avant la date pour son départ, les informations suivantes : a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté, ou, à défaut, le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ; b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour. 20/ La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 14° de l'article R211-6.

Article R211-9

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet. Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par lettre recommandée avec accusé réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-10

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L 211-13, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations de prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenue comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-11

Lorsque, avant le départ de l'acheteur le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat tel qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 14° de l'article R211-6, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par lettre recommandée avec accusé réception : - soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ; - soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-12

Dans le cas prévu de l'article L 211-15 lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par lettre recommandée avec accusé de réception ; L'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées : l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date. Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-13

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre des dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis : - soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix. - soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix des titres de transport pour assurer son retour dans les conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 14° de l'article R211-6.



voyages adaptés

VOYAGES ADAPTÉS

65 rue Jacques-Louis Hénou - Bât B
69004 LYON

Tél. 04 72 70 10 10

contact@voyagesadaptes.com

www.voyagesadaptes.com

Immatriculation Atout France N°IM069120010
Agrément Vacances Adaptées Organisées n°2025-014



Membre du Réseau Humaniser

